

# Compte rendu Conseil Municipal du 6 septembre 2018

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice –27-

Présents : 22

Votants : 26

Pouvoirs : 4

**PRESENTS** : Mr LASCAUX Jean-Louis, Maire,

Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande,

Mme CHAUZAT Danielle, Mr REYNIER Daniel,

Mmes ANDRIEU Geneviève, DUMOND Agnès, FAUGERAS Annie, MERIGOT Estelle,

MOURNETAS Annie, PEUCH Sylvie, SANDRET DUPUY Isabelle,

Mrs BOULOUX Christophe, CHAUZU Julien, CHOUFFIER Michel, DANDALET Serge,

DEVILLIERS Fabien, FERAL Michel, MONTEIL Denis, VALERY Eric, VAUJOUR Jean-Louis.

**EXCUSES** : Mr LASTERNAS Gilbert, Mme CARTET Claire,

Mme CHEIZE Amandine, Mr DAVID Jean-Pierre, Mme ROUX Mélanie

**PROCURATIONS** : Mr LASTERNAS Gilbert a donné procuration à Mr LASCAUX Jean-Louis

Mme CARTET Claire a donné procuration à Mme CHAUZAT Danielle

Mr DAVID Jean-Pierre a donné procuration à Mme FAUCON Danielle

Mme ROUX Mélanie a donné procuration à Mme JOUBERT Fernande

**NON EXCUSE** : /

**Secrétaire de séance : Fernande JOUBERT**

## **1/ Compte rendu de la précédente séance :**

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité.

## **2/ Décisions du Maire :**

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal est informé de la décision suivante :

### **2018/ n°5 : Eclairage public – Mise aux normes des Coffrets**

Validation avec l'entreprise Miane et Vinatier du devis pour la réalisation des travaux de mise aux normes en application des articles 11 et 28 du Code des Marchés Publics, pour un montant H.T de 19 522.13 € soit 23 426,55 € TTC. La dépense sera imputée au budget 2018 à l'article 2313.

## **3-1/ Conseil Municipal : Installation d'un Conseiller Municipal**

### **Mise à jour du tableau des indemnités**

Conformément aux délibérations du 17 avril 2014 et du 11 février 2016,

Suite au remplacement de M. Jean-Baptiste PEYRAT par M. Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé de modifier le tableau d'attribution des indemnités aux élus comme suit :

### **Indemnités proposées :**

#### **A) Maire :**

<b>Nom du bénéficiaire et %</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)</b>	<b>Indemnité mensuelle allouée</b>	<b>Indemnité Annuelle allouée</b>
<b>LASCAUX J-Louis</b>	<b>55 %</b>	<b>2 128.86 €</b>	<b>25 546.32 €</b>

**B) Adjoints au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :**

Identité des bénéficiaires	17.04 %	Total mensuel	Total annuel
1er Adjoint : FAUCON Danielle	17.04%	659.56	7 914.72 €
2° Adjoint : CHALANGEAS Alain	17.04 %	659.56	7 914.72 €
3° Adjoint : JOUBERT Fernande	17.04 %	659.56	7 914.72 €
4° Adjoint : LASTERNAS Gilbert	17.04 %	659.56	7 914.72 €
5° Adjoint : CHAUZAT Danielle	17.04 %	659.56	7 914.72 €
6° Adjoint : REYNIER Daniel	17.04 %	659.56	7 914.72 €
7° Adjoint : CARTET Claire	17.04 %	659.56	7 914.72 €
		<b>4 616.92 €</b>	<b>55 403.04 €</b>

**C) Conseillers Municipaux (art. L 2123-24 -1 du CGCT) :**

Identité des bénéficiaires		4 %	Total mensuel	Total annuel
Conseillers Délégués	MOURNETAS Annie	4 %	154.82	1 857.84 €
	SANDRET DUPUY Isabelle	4 %	154.82	1 857.84 €
	MONTEIL Denis	4 %	154.82	1 857.84 €
	FAUGERAS Annie	4 %	154.82	1 857.84 €
			<b>619.28 €</b>	<b>7 431.39 €</b>

Identité des bénéficiaires		1.84 %	Total mensuel	Total annuel
Conseillers Municipaux	ANDRIEU Geneviève	1.84 %	71.22	854.64 €
	BOULOUX Christophe	1.84 %	71.22	854.64 €
	CHAUZU Julien	1.84 %	71.22	854.64 €
	CHEIZE Amandine	1.84 %	71.22	854.64 €
	CHOUFFIER Michel	1.84 %	71.22	854.64 €
	DANDALET Serge	1.84 %	71.22	854.64 €
	DAVID Jean-Pierre	1.84 %	71.22	854.64 €
	DEVILLIERS Fabien	1.84 %	71.22	854.64 €
	DUMOND Agnès	1.84 %	71.22	854.64 €
	FERAL Michel	1.84 %	71.22	854.64 €
	MERIGOT Estelle	1.84 %	71.22	854.64 €
	PEUCH Sylvie	1.84 %	71.22	854.64 €
	ROUX Mélanie	1.84 %	71.22	854.64 €
	VALERY Eric	1.84 %	71.22	854.64 €
	VAUJOUR Jean-Louis	1.84 %	71.22	854.64 €
			<b>1 068.30 €</b>	<b>12 819.60 €</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**3-2/ Représentation diverses instances :**

Conformément à la délibération du 17 avril 2014 et à l'article L.2121-22 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Locales) qui permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux, il est proposé à l'assemblée de modifier les commissions, suite au remplacement de M. Jean-Baptiste PEYRAT par M. Jean-Louis VAUJOUR, comme suit :

\* **Finances – Administration générale – Intercommunalité – élections :**

Délégation : Mme FAUCON Danielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Finances** – Rapporteur : Christophe BOULOUX

**Elections** – Rapporteur : Sylvie PEUCH

\* **Bâtiments communaux – Patrimoine- Vie associative :**

Délégation : Mr CHALANGEAS Alain, 2<sup>ème</sup> Adjoint

**Bâtiments communaux et Patrimoine** – Rapporteur : Gilbert LASTERNAS

**Vie associative** – Rapporteur et Conseiller délégué : Denis MONTEIL

\* **Affaires scolaires et post-scolaires – Petite Enfance :**

Délégation : Mme JOUBERT Fernande, 3<sup>ème</sup> Adjoint

Rapporteur : Agnès DUMOND

\* **Voirie – Eau et assainissement – Cimetière – Espaces Verts :**

Délégation : Mr LASTERNAS Gilbert, 4<sup>ème</sup> Adjoint

**Voirie** – Rapporteur : Serge DANDALET

**Espaces Verts** – Rapporteur : Jean-Louis VAUJOUR

\* **Affaires sociales – Logements :**

Délégation : Mme CHAUZAT Danielle, 5<sup>ème</sup> Adjointe

Rapporteur : Fernande JOUBERT

\* **Emploi (Agriculture, Industrie, Commerce, Artisanat) – Urbanisme- Développement économique :**

Délégation : Mr REYNIER Daniel, 6<sup>ème</sup> Adjoint

**Urbanisme** – Rapporteur : Claire CARTET

**Acteurs économiques** – Conseillère déléguée et Rapporteur : Isabelle SANDRET DUPUY

\* **Développement durable :**

Délégation : Mme CARTET Claire, 7<sup>ème</sup> Adjointe

Rapporteur : Julien CHAUZU

\* **Communication – Information interne et externe:**

Conseillère déléguée : Annie FAUGERAS

Rapporteur : Mélanie ROUX

\* **Commission Culture et Tourisme :**

Conseillère déléguée : Annie MOURNETAS

Rapporteur : Fabien DEVILLIERS

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme indiqué la composition des commissions municipales.

**3-3/ Modification des représentants de la commune au SIRTOM :**

Conformément à la délibération du 17 avril 2014 et suite au remplacement de Mr Jean-Baptiste PEYRAT par Mr Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé de modifier les membres représentant la Commune au SIRTOM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont élus Mrs Jean-Louis VAUJOUR et Daniel REYNIER comme délégués titulaires et Mrs Jean-Pierre DAVID et Eric VALERY comme délégués suppléants pour représenter la Commune auprès du SIRTOM.

### **3-4/ Modification des délégués de la commune à la Commission d'Appel d'Offres**

Conformément aux délibérations du 17 avril 2014 et suite au remplacement de M. Jean-Baptiste PEYRAT par M. Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé de fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

**Son Maire** : Président de droit

En cas d'empêchement, il sera remplacé par Mme FAUCON Danielle.

**Membres élus** : 5 titulaires, 5 suppléants

#### **Titulaires :**

- Danielle FAUCON
- Daniel REYNIER
- Alain CHALANGEAS
- Gilbert LASTERNAS
- Eric VALERY

#### **Suppléants :**

- Christophe BOULOUX
- Jean-Louis VAUJOUR
- Serge DANDALET
- Danielle CHAUZAT
- Michel FERAL

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette proposition est adoptée.

### **3-5/ Commission Foires et Marchés - Modification des membres :**

Conformément à la délibération du 4 décembre 2014 et suite au remplacement de Mr Jean-Baptiste PEYRAT par Mr Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé de modifier les membres représentant la Commune comme suit :

- La Présidence est assurée par Monsieur le Maire,
- 3 Conseillers Municipaux ou Adjoints :
  - Mr Jean-Louis VAUJOUR
  - Mr Daniel REYNIER
  - Mme Isabelle SANDRET DUPUY
- 3 représentants des commerçants non sédentaires présents sur le marché :
  - Mr Frédéric COUSTILLAS, membre syndical Alimentaire, Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de la Corrèze, Impasse de Javanel 19250 MANSAC,
  - Mme Marie-Claire MASDUPUY, représentant les producteurs locaux, La Roche 19240 ALLASSAC,
  - Mr Louis FRERE, délégué syndical du Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de la Corrèze, Chemin des Sols - Bellevue 19270 USSAC,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **3-6/ Modification d'un représentant de la commune chargé des questions de défense**

Conformément à la délibération du 17 avril 2014 et suite au remplacement de Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT, il est proposé de nommer Monsieur Jean-Louis VAUJOUR pour représenter la commune sur les questions de défense. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, est élu Mr Jean-Louis VAUJOUR.

### **3-7/ Modification des représentants au S.I.A.V.**

Conformément à la délibération du 17 avril 2014 et suite au remplacement de Mr Jean-Baptiste PEYRAT par Mr Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé de modifier les membres représentant la Commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont élus Mrs Jean-Louis VAUJOUR et Christophe BOULOUX comme délégués titulaires et Mr Eric VALERY, Mme Amandine CHEIZE comme délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.).

### **3-8/ Modification d'un délégué de la commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Au Gré du**

#### **Vent »**

Conformément aux délibérations du 17 avril 2014 et suite au remplacement de M. Jean-Baptiste PEYRAT par M. Jean-Louis VAUJOUR, il est proposé à l'assemblée de nommer les délégués titulaires, en plus du Maire, qui représenteront la Commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Au Gré du Vent ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés Mme Danielle CHAUZAT et Mr Jean-Louis VAUJOUR comme délégués titulaires pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

### **3-9/ Comité de jumelage - Modification des membres**

Conformément à la délibération du 24 mai 2018 et suite au remplacement de Mr Jean-Baptiste PEYRAT par Mr Serge DANDALET, il est proposé de modifier les membres représentant la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés Mmes Annie FAUGERAS, Claire CARTET, Mrs Jean-Louis LASCAUX, Serge DANDALET et Mme Annie MOURNETAS pour représenter la Commune autour du projet de jumelage.

### **4/ Bibliothèque municipale – Convention de gestion**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze et les Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de la bibliothèque municipale avec l'Association Foyer Culturel Jean-Paul DUMAS pour en assurer sa gestion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association et valide le projet de règlement établi par l'association Foyer Culturel Jean-Paul DUMAS, en référence au plan Départemental de développement de la lecture et des bibliothèques.

### **5/ AGGLO – Plan de déplacements Urbains (PDU)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le 15 juin 2018 le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées. Ce projet a été validé par délibération du Conseil Communautaire le 18 décembre 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce projet doit être soumis, pour avis, à certaines personnes publiques et notamment aux conseils municipaux des communes membres de la CABB. Ce projet accompagné des avis transmis sera ensuite soumis à enquête publique courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Il pourra être modifié et soumis à l'approbation finale du Conseil Communautaire.

A la lecture des documents reçus :

- Le projet du PDU validé en décembre 2017 (reçu le 15/06/2018)
- Le rapport d'étape phase 1, élaboré le 6 août 2015 (reçu le 15/06/2018)
- L'annexe Accessibilité (reçu le 15/06/2018)
- Le rapport d'évaluation environnementale (reçu le 15/06/2018)

il apparaît que de nombreuses observations doivent être soumises à l'Agglo pour une modification du document.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal précise qu'il est favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains dans son cadre général, en tenant compte des remarques transmises en annexe jointe. En revanche, le rapport d'étape phase 1 présentant des erreurs et des oublis (référence SCOT), le Conseil Municipal émet cependant un avis défavorable, à l'unanimité de ses membres et demande à ce que ces erreurs et oublis soient corrigés.

### **6/ Acquisition d'une parcelle complémentaire : terrain ROUX**

En référence à la délibération du 29 novembre 2017 concernant l'acquisition de terrain appartenant à Madame Marie-France ROUX pour réaliser des travaux de voirie et notamment l'élargissement du chemin rural n°23, il y a lieu de rajouter la parcelle section BH n° 272 pour une superficie totale de 275 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le m<sup>2</sup> soit un total de 4 950 € qui a été omis dans la précédente délibération.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle section BH n°272 et de prendre en charge les frais d'honoraires de géomètre et de notaire occasionnés pour cette acquisition.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.